

### YERVILLE - DIMANCHE 26 MAI 2024

## LES 10KM DE YERVILLE

#### REGLEMENT COURSE

Le dimanche 26 mai 2024, l'AYCD de Yerville organise sa cinquième édition des 10km de Yerville et une course à pied sera proposée, sur une <u>distance de 10km</u>, **départ à 9h45**.

DEPART et ARRIVEE : Centre Sport et Santé, rue de Notre Dame de Pontmain, Yerville.

Cette course est ouverte à partir de la catégorie cadet (à partir de 15 ans). L'épreuve se dispute en individuel.

Les catégories récompensées sont les suivantes :

- 3 premiers course à pied Hommes
- 3 premiers course à pied Femmes
- 1er course à pied Homme doyen
- 1er course à pied Femme doyenne
- 1er course à pied Homme le plus jeune
- 1er course à pied Femme la plus jeune

Le droit d'inscription est fixé à :

· 11 € par coureur.

#### <u>Engagements à envoyer à :</u>

GENDRIN Samuel, 84 Avenue Charles de Gaulle, 76760 YERVILLE

2 : 06 20 82 50 84 ou en ligne sur site : www.aycd-yerville.fr

**Joindre un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

OU

Délivrer une attestation Parcours de Prévention Santé délivrable sur le site <a href="https://pps.athle.fr">https://pps.athle.fr</a> valable 3 mois avant la course (uniquement pour les personnes majeures non licenciés)

#### Respecter l'environnement, ne rien jeter sur le circuit.

- > Un cadeau surprise sera remis à chaque arrivant.
- Les coureurs devront se munir de 4 épingles pour la fixation des dossards.
- > Des vestiaires et des douches seront mis à disposition des coureurs.
- > De nombreux lots seront tirés au sort pendant l'épreuve avec les N° des dossards et attribués aux coureurs.

# > Retrait des dossards : à partir de 08h00, Centre Sport et Santé, rue de Notre Dame de Pontmain, Yerville.

- Un ravitaillement sera fourni après la course.
- L'AYCD n'est pas responsable des vols commis pendant cette journée sportive.
- ➤ Tout concurrent autorise l'organisation, les médias et partenaires à utiliser les images prises lors de la manifestation sans contrepartie financière.
- Pour les inscriptions en ligne les concurrents acceptent les conditions générales du site www.strayde.com
- L'inscription sur place est possible moyennant un majoration de 2 €, soit 13 €.

Le Président de l'AYCD, Samuel GENDRIN